6 Le développement des ressources humaines

Les ressources humaines du secteur agricole et agroalimentaire ont besoin de formation, de conseils et d'expertise afin de développer leurs compétences et de faire les bons choix dans un environnement de plus en plus compétitif. La recherche, le développement, la mise au point de techniques et le transfert des savoirs jouent un rôle déterminant pour l'avenir du secteur. Le recrutement, en nombre suffisant d'employés compétents, représente aussi une préoccupation et le perfectionnement de la main-d'œuvre constitue un défi constant pour les entreprises agroalimentaires qui veulent accroître leur productivité et innover.

LA FORMATION DE BASE ET LA FORMATION PERMANENTE

Tant sur le plan de l'enseignement secondaire, collégial qu'universitaire, l'offre de formation en agriculture et en agroalimentaire est variée et accessible. Plus de 20 programmes de formation de base sont offerts par les écoles secondaires et 9 autres le sont par 15 établissements collégiaux répartis à la grandeur du Québec.[1]

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), avec ses trois campus (La Pocatière, Saint-Hyacinthe et Sainte-Anne-de-Bellevue), est la plus importante institution d'enseignement collégial du secteur. Elle regroupe 300 personnes travaillant au développement des compétences. La réputation de l'institution est bien établie; le taux de placement de ses diplômés avoisine 100 %. Cette institution joue également un rôle important en formation permanente. En 2004-2005, plus de 300 sessions de perfectionnement y ont été données à près de 4 000 personnes.[2]

Les universités Laval et McGill offrent une formation universitaire en agronomie. Plusieurs universités ou instituts offrent divers programmes rattachés aux domaines de la biologie, de l'environnement et de la médecine vétérinaire.

Dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, en plus de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), des établissements d'enseignement secondaire et collégial offrent des programmes d'étude et de formation. À l'ITHQ particulièrement, les demandes d'admission en gestion de l'hôtellerie et de la restauration demeurent très élevées, à plus de 140 % de la capacité d'accueil. À leur programme universitaire, une croissance de près de 20 % des inscriptions est constatée annuellement depuis plusieurs années.

En ce qui concerne la formation en production agricole, les données du ministère de l'Éducation font état, entre 1999 et 2003, d'une baisse de 30 % des inscriptions aux programmes de formation du secondaire, de 1999 à 2003. Quant à l'enseignement collégial, pour cette même période, la baisse enregistrée était de 47 %.[4] Entre 1998 et 2006, malgré les mesures financières incitatives, le programme Gestion et exploitation d'entreprises agricoles, offert par l'ITA et certains cégeps, a connu une baisse des inscriptions de 52 %.[5]

Le Québec est la province où le niveau de scolarisation des agriculteurs est le plus bas.[6] En 2000, selon Statistique Canada, les producteurs agricoles québécois affichaient la plus faible proportion de diplômés universitaires et le taux le plus élevé de personnes avec une scolarisation inférieure à la neuvième année. Au fil des ans, ces écarts tendent toutefois à diminuer. Comme le démontre le tableau suivant, ceux et celles qui assurent la relève en agriculture détiennent, dans une proportion croissante, des diplômes d'études postsecondaires. La proportion des membres de la relève en agriculture qui ne possède aucun diplôme est à la baisse.

Tableau 4 – ÉVOLUTION DU NIVEAU DE FORMATION DE LA RELÈVE AGRICOLE QUÉBÉCOISE, 1995, 1997 ET 2000 (EN %)[6]

Niveau de formation	1995	1997	2000
Aucun diplôme	24	15	14
Secondaire	49	53	43
Collégial	22	25	34
Universitaire	5	7	9

Sur le plan universitaire, en agriculture et agroalimentaire, l'agronomie demeure la formation la plus populaire, avec 43 % des diplômés en 2001.[7] Les autres disciplines universitaires fréquentées sont la diététique et la nutrition, le génie (rural et alimentaire), les sciences et les technologies des aliments ainsi que la médecine vétérinaire.

La Commission souhaite recevoir des commentaires et des avis sur la formation en agriculture et agroalimentaire :

- **Les programmes offerts répondent-ils adéquatement aux besoins actuels et futurs?**
- **Quels moyens peut-on utiliser pour augmenter le nombre de diplômés en agriculture et s'assurer que la formation de base des agriculteurs soit suffisante?**
- **Comment augmenter la participation aux programmes de formation continue?**

LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de l'agroalimentaire, dans son ensemble, emploie environ 12 % de la main-d'œuvre québécoise. Toutefois, Emploi-Québec s'attend à ce que cette proportion diminue légèrement à moyen terme.[8]

Tableau 5 – RÉPARTITION DES 452 000 EMPLOIS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS[9]

Domaine	Pourcentage
Production agricole	13
Transformation	16
Distribution et HRI	71

L'agriculture perd des emplois dans le domaine de l'élevage, mais en gagne dans celui des cultures à cause de la forte demande de travailleurs saisonniers. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne. Le nombre d'emplois n'y croîtra pas, mais les compétences nécessaires pour les exercer pourraient augmenter.[10]

La main-d'œuvre familiale n'est souvent plus suffisante sur des fermes dont la taille s'accroît et où les enfants sont moins nombreux. Les agriculteurs font face au défi du recrutement et à celui d'intéresser et de former le personnel dont ils ont besoin. Les conditions de travail parfois difficiles, les heures de travail qui s'échelonnent sur toute la semaine et la faible rémunération augmentent l'intensité du défi et créent des problèmes de recrutement et de stabilité.

Dans les industries de transformation alimentaire et dans les services reliés à l'alimentation, le problème du recrutement et celui de l'intérêt à y travailler sont régulièrement soulignés. Les difficultés viennent à la fois du fait que certaines tâches sont exigeantes et que les industries alimentaires sont en compétition avec d'autres types d'entreprises qui sollicitent les mêmes bassins de main-d'œuvre.

Pour poursuivre leur développement, les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire ont besoin d'employés plus nombreux, stables et compétents.

La Commission aimerait recevoir des commentaires et des avis sur les stratégies à mettre en place pour attirer et conserver les ressources humaines dans le secteur agricole et agroalimentaire.

- **Quelles sont les stratégies à mettre de l'avant pour assurer aux entreprises agricoles et agroalimentaires le personnel qualifié dont elles ont besoin?**
- **Quel est le rôle des gouvernements?**
- **Comment intéresser à l'agriculture et à l'agroalimentaire de nouvelles personnes comme les immigrants?**

L'INNOVATION

Dans le contexte compétitif actuel, tous s'accordent sur l'importance de l'innovation. La recherche, la veille technologique, le transfert des connaissances, sont à la source des gains de productivité, de la diversification des produits, de l'élaboration de solutions adaptées et de la conception de nouveaux procédés.

En 2002, les sommes investies dans la recherche en agriculture et en agroalimentaire au Québec totalisaient 178 millions de dollars. La moitié provenait de l'industrie, 36 % du gouvernement fédéral et 14 % du gouvernement provincial. Les dépenses des industries en recherche et développement (R et D) ont augmenté de façon importante entre 1995 et 2002, passant de 43 millions de dollars à 89 millions de dollars.[6] Cette situation résulte, entre autres, des décisions du MAPAQ d'appuyer le développement de corporations mixtes. Ce transfert de ressources a eu un effet de levier.

La dépense en R et D des entreprises de transformation alimentaire atteignait, en 2002, 0,24 % des livraisons alors que ce ratio était de 0,15 % pour l'ensemble du Canada et de 0,16 % pour l'Ontario.[6]

Pour l'exercice financier 2004-2005, les investissements directs du MAPAQ en innovation technologique, c'est-à-dire en soutien aux centres d'expertises, aux corporations de recherche et aux actions concertées, ont été de 22,5 millions de dollars.[10]

Le transfert de connaissances se fait par de nombreuses activités d'information. Pour ne donner qu'un exemple, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec rejoint chaque année environ 20 000 clients par ses colloques, ses publications et sa banque d'information sur le Web.[11] Les fédérations de l'UPA, les coopératives, les bureaux du MAPAQ et beaucoup d'autres associations organisent aussi de nombreuses activités d'information. Plusieurs revues spécialisées et des sites Internet assurent la diffusion de l'information.

Compte tenu de la vision que vous avez du devenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, quelles sont les stratégies à privilégier pour appuyer la recherche, la veille technologique et la production de nouveaux savoirs :

- **Les investissements consentis en recherche, veille technologique, production de nouveaux savoirs sont-ils suffisants et bien ciblés?**
- **Portent-ils sur les créneaux qui offrent le meilleur potentiel pour le futur?**
- **Comment accroître les échanges entre les différents producteurs de savoir?**
- **Comment maximiser la portée des investissements dans le domaine de la recherche et du développement?**
- **Comment les instances locales et régionales peuvent-elles appuyer les démarches d'innovation sur leur territoire?**
- **Quel rôle doit jouer l'État ?**

LES SERVICES CONSEILS SPÉCIALISÉS

Le service conseil est essentiel à la transmission des nouvelles connaissances. Pour bien jouer leur rôle, les conseillers doivent être bien au fait des résultats de la recherche, particulièrement ceux de la recherche appliquée. Ils doivent créer et entretenir des liens de confiance avec leurs clients.

Historiquement, le service conseil en agriculture était la responsabilité presque exclusive du MAPAQ. Il y a une vingtaine d'années, le Ministère a modifié sa stratégie, diminuant son intervention directe et son effectif pour plutôt appuyer financièrement des approches collectives d'organisation des services conseils.

Ces formules, d'abord conçues par les syndicats de gestion agricoles, permettent à un groupe d'agriculteurs d'assurer, sur une base volontaire, un service qu'ils financent en partie et qu'ils dirigent. S'inspirant de ce modèle, sont nés, par la suite, les services conseils en production, en agroenvironnement et en transferts de ferme.

Des réseaux régionaux de services conseils ont plus tard vu le jour afin de rendre des services conseils plus accessibles et mieux adaptés aux besoins de chaque région.[15] Rappelons que les services conseils subventionnés ne sont utilisés que par le tiers des entreprises agricoles québécoises.[12]

Plusieurs fournisseurs des entreprises agricoles, institutions financières, meuniers, coopératives, ont recruté agronomes et techniciens et mis sur pied des services conseils. Ces services sont fort utilisés et appréciés, bien qu'ils soient perçus par certains comme moins neutres.

La nécessité de coordonner davantage les services offerts, de les garder accessibles et d'élargir le nombre d'utilisateurs a suscité beaucoup de réflexions ces dernières années. En accordant plus de place aux choix individuels des chefs d'entreprises agricoles, le cadre stratégique du gouvernement fédéral a aussi contribué à changer la dynamique, notamment en ce qui concerne les formules de groupes.

Les entreprises de transformation et de distribution, de leur côté, ont accès aux services prévus pour tous les types d'entreprises par Emploi-Québec, par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et par les autres ministères ou organismes gouvernementaux, provinciaux et fédéraux.

Finalement, plusieurs entreprises privées participent à des associations sectorielles professionnelles afin d'obtenir l'expertise requise par la voie de journées de formation, de colloques, de salons, etc.

À titre indicatif, la Commission suggère les éléments de réflexion suivants :

- **Comment élargir l'accès aux services conseils?**
- **Comment assurer la qualité de l'ensemble de ces services?**
- **Comment faire en sorte que les ressources actuellement en place travaillent en complémentarité?**
- **La formation des conseillers répond-elle aux exigences ?**

7 L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement

Toutes les activités humaines ont un impact sur l'environnement et le modifient. La nature même de l'agriculture en fait une grande utilisatrice de ressources, principalement de l'eau et du sol. De plus, avec 1,9 million d'hectares de terres cultivées,[1] la production agricole occupe une grande partie du territoire habité du Québec. Ces deux constatations attirent l'attention sur une réalité incontournable : la qualité de notre environnement et des écosystèmes qui le composent est étroitement liée à celle de nos pratiques agricoles et agroalimentaires.

Notre milieu de vie est fragile et exige qu'on en prenne soin, nous rappellent des citoyens de toutes sphères. L'agriculture doit aussi, pour demeurer viable, préserver les ressources qu'elle utilise. Une eau et un sol de qualité sont essentiels à sa pérennité.

Les pratiques les plus adéquates pour préserver l'environnement exigent efforts et investissements, et ce, tant de la part des gouvernements, des producteurs agricoles et des transformateurs que des autres intervenants. Si les efforts consentis au Québec semblent bien se comparer à ceux observés ailleurs au Canada et dans le monde, les constatations des chercheurs font toutefois craindre que les résultats obtenus ne soient pas complètement satisfaisants et que l'équilibre nécessaire au développement durable ne soit pas encore atteint.[2]

PRINCIPALES CONSTATATIONS

L'EAU

Au Québec, l'approche de gestion par bassins versants est privilégiée depuis 2002. Le terme « bassin versant » désigne le territoire délimité par les lignes de partage des eaux sur lequel toutes les eaux de surface s'écoulent vers un même exutoire. Ce mode de gestion territoriale vise une prise en compte globale de l'eau, des écosystèmes ainsi que des usages qu'en font l'ensemble des acteurs sur ce territoire.[3]

Les déjections, les rejets industriels et domestiques, dont les fosses septiques des riverains, les débordements d'égouts municipaux[4] constituent, avec les engrais minéraux et les pesticides, les principales sources de pollution de nos milieux aquatiques.[5] Le dépassement de la capacité de support dans un bassin versant peut se traduire, entre autres, par une prolifération excessive d'algues (de cyanobactéries, par exemple) et de plantes aquatiques. Cette situation peut rendre l'eau impropre à la consommation et à la baignade.

Fait significatif, au cours des trois dernières années, le nombre des milieux aquatiques au Québec altérés par les cyanobactéries est passé de 43 à 73.[6] Le phosphore est identifié comme étant le facteur prépondérant qui cause la prolifération de cyanobactéries.[7]

Plusieurs réseaux d'aqueduc en milieux ruraux, alimentés en eau souterraine, ainsi que des ouvrages de captage à usage domestique (puits privés), sont aussi touchés ou ont été touchés par le problème des nitrates. L'étude intitulée *La qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé,* effectuée en 2004, a comparé une zone d'agriculture intensive avec une zone témoin à l'intérieur de sept bassins versants. Les résultats démontrent qu'il y a davantage de nitrites-nitrates dans les puits en zone agricole, mais pas davantage de micro-organismes.[8]

Dans le *Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec,*[9] les auteurs affirment que la lutte contre la pollution diffuse générée par les pesticides constitue un enjeu prioritaire pour les régions dont les surfaces réceptrices de pesticides sont supérieures à 50 % de la surface totale, soit 6 régions parmi les 14, visées par l'étude, où l'agriculture est pratiquée.

À l'intérieur d'un même bassin versant, les chercheurs établissent aussi un lien de cause à effet entre les superficies en culture qui demandent un travail du sol, comme celles destinées à la culture du maïs et de la pomme de terre, et la détérioration de la qualité des cours d'eau. On établit également un lien positif entre la superficie totale boisée dans un bassin versant et la qualité de l'eau.[10]

Avec l'étalement urbain et l'expansion de l'agriculture, plusieurs forêts et milieux humides sont disparus. Ceux-ci servaient d'« éponges » et régularisaient les débits à la fonte des neiges et après les orages. Cette situation augmente le ruissellement et les risques d'érosion des sols.

LES SOLS

Un sol agricole est un milieu vivant où doit régner un juste équilibre entre l'eau, l'air, les organismes vivants et les nutriments. Cet équilibre assure la santé des sols. Lorsque ce fragile équilibre est rompu, les végétaux ne peuvent croître de façon optimale et les rendements agricoles peuvent être compromis. La nature met plusieurs milliers d'années à « fabriquer » un sol.

Depuis les dernières décennies, l'exploitation des fermes d'élevage porcin et avicole se fait souvent sans que les producteurs ne possèdent en propre des parcelles en culture. Cette situation peut créer un déséquilibre entre les superficies de cultures nécessaires et les volumes de déjections animales à épandre sur un territoire donné.[11]

La dernière étude scientifique exhaustive sur l'état de nos sols, *Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec,*[12] date de 1990. Des données plus récentes, tirées d'une étude réalisée par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) et le MAPAQ sur la teneur minérale des sols, plus particulièrement en ce qui concerne le phosphore, révèlent toutefois qu'il existe un problème de surfertilisation[11]. Cette surfertilisation est observée dans les bassins versants soutenant les plus fortes concentrations d'animaux et où l'agriculture est la plus intensive.

L'AIR

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'agriculture contribue pour un peu plus de 9 % des émissions des gaz à effet de serre (GES) au Québec. Les principales sources sont la perte d'azote des sols dans certaines conditions particulières, la production de méthane résultant de la digestion des bovins et l'entreposage du lisier. Aux fins de comparaison, le plus grand émetteur demeure le transport avec 37 % des émissions, immédiatement suivi de l'industrie avec 31 %.[13]

L'activité agricole entraîne aussi certaines nuisances dont l'émission d'odeurs liée principalement aux travaux d'épandage de lisier. Le secteur porcin est plus particulièrement interpellé à cet égard. Cette situation engendre dans plusieurs régions des problèmes de cohabitation sociale. De plus, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation évalue que plus de 50 % des fermes laitières gèrent maintenant leurs déjections animales sous forme liquide ou semi-liquide, ce qui ajoute à la problématique des odeurs.[14]

LA BIODIVERSITÉ

Plus de 70 % des habitats forestiers de la vallée du Saint-Laurent sont disparus. En modifiant l'habitat de plusieurs espèces sauvages et en utilisant un nombre restreint d'espèces, l'agriculture concourt à la diminution de la biodiversité. On estime que le risque d'appauvrissement de la biodiversité est élevé lorsque le couvert forestier est inférieur à 30 % pour un territoire donné.[15] Les boisés de ferme remplissent plusieurs fonctions importantes pour l'écosystème, notamment celles d'assurer la conservation d'espèces indigènes animales et végétales en paysage agricole ainsi que de servir de brise-vent.

Les plantes transgéniques suscitent, pour leur part, certaines craintes en lien avec la dispersion de gènes étrangers dans l'environnement.[16] En effet, les plantes génétiquement modifiées contiennent des gènes d'autres espèces pouvant provenir de bactéries, de virus, d'autres plantes ou même d'animaux. Des études scientifiques ont démontré que ce phénomène de dispersion entraîne des risques de toxicité pour certains insectes, l'accroissement de population d'insectes résistants et l'apparition de mauvaises herbes résistantes aux herbicides. D'autres études montrent également la possibilité de bénéfices : utilisation réduite de pesticides, utilisation de pesticides moins toxiques, travail réduit des sols et une production agricole accrue.

La Commission souhaiterait entendre les participants sur les stratégies et conditions qui assureraient l'atteinte et le maintien des équilibres entre l'environnement et l'agriculture.

- **Comment les responsabilités des secteurs agricole, industriel et municipal face à la protection de l'environnement peuvent-elles s'exercer plus efficacement?**
- **Les stratégies de gestion des déjections animales sont-elles adéquates, particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'eau?**
- **Quels moyens devraient être préconisés pour contrer les inconvénients de la gestion des fumiers liquides?**
- **Quelles sont les meilleures pratiques agronomiques à mettre en place, notamment en matière de fertilisation, de conservation des sols ou d'utilisation des pesticides?**
- **Comment l'agriculture pourrait-elle contribuer davantage à la réduction des gaz à effet de serre et ainsi participer à l'effort collectif pour contrer le réchauffement de la planète?**
- **Que devrait-on faire pour assurer le maintien et la croissance de la biodiversité sur le territoire agricole?**
- **Quel est votre point de vue sur l'utilisation des plantes génétiquement modifiées, compte tenu des risques et bénéfices qu'elles peuvent représenter?**

LES POLITIQUES PUBLIQUES

La complexité des problématiques environnementales et de cohabitation auxquelles fait face le secteur agricole a appelé la mise en place graduelle de politiques publiques, de lois et de règlements ainsi que de programmes d'aide qui poursuivent des objectifs de développement durable.

- En 2002, une Politique nationale de l'eau, adoptée à la suite d'une vaste consultation publique menée par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), a mis de l'avant une approche par bassins versants.
- Le Règlement sur le captage des eaux souterraines a pour but de protéger des eaux souterraines destinées à la consommation humaine et de régir leur captage.
- La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondées encadre la conservation de ces milieux.
- Le Règlement sur les exploitations agricoles vise à rétablir l'équilibre entre la charge des effluents d'élevage et la capacité des sols à recevoir des déjections animales. C'est l'élément phosphore qui est utilisé pour déterminer la limite d'application des engrais de ferme sur les sols. Des modifications à ce règlement interdisent formellement, depuis 2004, l'aménagement de toute nouvelle superficie cultivable, et ce, pour de nombreuses municipalités.[17]
- Le Règlement sur les exploitations agricoles prévoit que, en 2010, les fermes devront avoir accès à 100 % des superficies nécessaires pour se défaire de la totalité des déjections animales produites par leurs élevages.[17] Faute de superficies en culture disponibles, elles devront traiter autrement les effluents d'élevage et trouver de nouvelles façons de s'en défaire. Plusieurs se demandent si cet objectif est réalisable.
- La Loi sur les pesticides, dont découle le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides et le Code de gestion des pesticides, définit les règles d'utilisation de ces substances. Les producteurs agricoles doivent réussir un examen visant à mesurer leurs connaissances pour obtenir le certificat de qualification nécessaire à l'utilisation des pesticides en milieu agricole.

Des mesures de soutien financier ont également été mises en place par l'État, notamment pour aider les agriculteurs à réaliser les investissements nécessaires au respect des normes environnementales, soutenir la recherche, instaurer des mesures incitatives pour l'adoption de bonnes pratiques agricoles et offrir des services conseils en agroenvironnement.[18]

Ces programmes et règlements ont généré au Québec, en 2001, les investissements en agroenvironnement les plus élevés au Canada, soit 4 126 $ par ferme. Dans le reste du Canada, les investissements en agroenvironnement ont été, pour la même année, de 1 091 $ par ferme.[19]

En 2002, le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de lier ses programmes d'aide au principe d'écoconditionnalité, faisant ainsi du respect des normes environnementales une des conditions d'admissibilité à l'aide gouvernementale. La Financière agricole du Québec et le MAPAQ ont la responsabilité d'appliquer les mesures d'écoconditionnalité en agriculture. La Loi sur La Financière agricole a d'ailleurs été modifiée en ce sens en 2004. En 2005, le MAPAQ a appliqué le principe d'écoconditionnalité à son principal programme d'appui financier qui prévoit le remboursement partiel des taxes foncières des entreprises agricoles.[18] C'est ainsi que l'agriculteur doit avoir déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le bilan phosphore de sa ferme pour bénéficier de ce programme.

La Commission souhaiterait entendre les participants sur la nature et le niveau des exigences environnementales en matière agricole.

- **S'attaquent-elles aux bons problèmes?**
- **Sont-elles suffisantes?**
- **Produisent-elles les résultats escomptés?**
- **Les agriculteurs doivent-ils porter seuls le poids des exigences qu'on leur demande de respecter au nom de l'intérêt collectif?**
- **Les politiques publiques en matière d'agroenvironnement sont-elles adéquates?**
- **Dans quelles mesures peuvent-elles être bonifiées?**
- **L'État dispose-t-il des outils nécessaires à l'application et aux suivis des règlements et des politiques? La surveillance qu'exerce l'État est-elle suffisante et adéquate?**

8 La santé et les préoccupations des consommateurs

Parce que son rôle est de produire des aliments, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est déterminant pour la santé de la population. L'espérance de vie a grandement progressé, passant de 60 ans en 1920 à 79,7 ans en 2000.[1] L'état général de la santé de la population québécoise s'est, quant à lui, nettement amélioré au cours des dernières décennies.

Pourtant, les préoccupations concernant la qualité des aliments et son contrôle sont de plus en plus omniprésentes. Pour plusieurs, le lien de confiance entre la population et la chaîne de production et de transformation des aliments semble se fragiliser.

Le secteur agricole et agroalimentaire est aussi fortement interpellé par le nécessaire virage en faveur d'habitudes de vie plus saines. L'adoption d'une alimentation plus équilibrée et d'une activité physique plus intense par un plus grand nombre de personnes est devenue un des enjeux prioritaires de santé publique. Plusieurs souhaitent que la mission et les objectifs que le gouvernement propose au secteur agricole et agroalimentaire québécois incluent des objectifs liés à la promotion de la santé des consommateurs.

LA SÉCURITÉ

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le MAPAQ et le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) voient, de concert, au respect des normes de sécurité des aliments. Plusieurs mesures et programmes gouvernementaux visent l'innocuité, la salubrité et la traçabilité des aliments. Ces démarches ont pour objectif général de sécuriser les approvisionnements alimentaires et de minimiser les risques de contamination, tout au long de la chaîne agroalimentaire.

Dans le domaine de la sécurité des aliments, les priorités d'action du MAPAQ ont été établies en fonction des potentiels de risque pour la santé humaine. Les produits alimentaires qui représentent un risque pour la santé sont retirés du marché.

Un sondage mené en 2005-2006 démontre que neuf personnes sur dix estiment que les aliments en vente au Québec sont sécuritaires.[2]

Les pesticides constituent aussi une source de préoccupations pour plusieurs. Parmi 32 pays, dont les États membres de l'Union européenne et les États-Unis, c'est au Canada que les limites permises de résidus de pesticides sont les plus élevées. De plus, une analyse comparative, avec l'Union européenne et les États-Unis, révèle que le Canada permet l'usage de 60 pesticides bannis, interdits, ou retirés par d'autres législations.[3]

Notons que le Code de gestion des pesticides du Québec[4], entré en vigueur en 2003, interdit l'utilisation en milieu municipal de plus de 100 produits pesticides toujours en usage[3] dans le reste du Canada. Depuis 2001, le Règlement québécois sur la qualité de l'eau potable oblige les responsables de réseaux de distribution desservant plus de 5 000 personnes à effectuer un contrôle trimestriel pour 25 pesticides. Des 213 réseaux municipaux échantillonnés de juin 2001 à décembre 2004, 116 ont montré la présence de faibles concentrations[5] d'un ou de plusieurs pesticides.

Certains soulèvent que des maladies pourraient être associées à la présence de certaines substances non désirables dans l'environnement et dans les aliments consommés. Cependant, l'état de la recherche sur ces questions ne permet pas de démontrer les effets des caractéristiques propres à l'environnement agroalimentaire sur l'incidence des maladies chroniques.

LES ENJEUX SANITAIRES DE L'ÉLEVAGE

À l'hiver 2003, il n'aura fallu qu'un cas, en Alberta, d'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle) pour fermer la frontière du principal client du Canada : les États-Unis. Dernièrement la grippe aviaire a fait craindre une épidémie à l'échelle planétaire et a motivé la mise en place de mesures exceptionnelles d'abattage préventif de poulets dans les foyers d'infection. Les récentes contaminations de certains aliments par le botulisme, la salmonelle ou la bactérie *E. coli* ont aussi soulevé des inquiétudes.

Dans ce contexte, les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire, de concert avec le gouvernement du Québec, ont mis en place un système de traçabilité qui actuellement touche deux élevages : le bœuf et l'agneau. Le gouvernement canadien prévoit qu'éventuellement la majorité des produits offerts au détail pourront être retracés dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire.

Plusieurs croient que l'usage des hormones de croissance est répandu. Des éleveurs de bovins de boucherie les utilisent pour favoriser le développement musculaire du bétail. Les hormones de croissance ne sont cependant pas utilisées, ni dans l'élevage du poulet ni dans celui du porc.[6]

Les antibiotiques suscitent eux aussi leur lot de préoccupations. Les consommateurs craignent d'en trouver dans leur assiette, ou qu'ils se répandent dans l'environnement. Plusieurs éleveurs de poulet et de porc utilisent des antibiotiques à des fins préventives ou pour stimuler la croissance. Cet usage est toutefois controversé puisqu'il peut, selon l'Institut national de santé publique (INSP), favoriser le développement de bactéries résistantes aux antibiotiques.[7] Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est, pour sa part, également préoccupé par les risques potentiels générés par les résidus d'antibiotiques dans les lisiers.[8]

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET NOUVELLES TENDANCES

Depuis quelques années, l'alimentation a pris un nouveau visage qui se réclame des découvertes scientifiques les plus récentes : aliments fonctionnels, nutraceutiques, antioxydants font maintenant partie de la gamme des produits offerts. Sur les tablettes de nos épiceries, on trouve des aliments de plus en plus spécialisés tels les breuvages laitiers oméga 3, des jus contenant du calcium ou des yogourts enrichis de bactéries actives.

L'application de certaines technologies de pointe a aussi soulevé des craintes. L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) suscite des polémiques en Europe et, dans une moindre mesure, de ce côté-ci de l'Atlantique.

Actuellement, une dizaine d'espèces de plantes génétiquement modifiées (GM) ont été approuvées au Canada. Trois sont cultivées au Québec : le maïs-grain, le soya et le canola.[9]

On ne trouverait actuellement aucun fruit ni légume génétiquement modifié sur les tablettes des épiceries.[9] On peut toutefois trouver dans notre panier certains produits contenant des dérivés d'OGM tels que la lécithine de soya, l'huile de canola et la fécule de maïs. Au Canada, l'utilisation d'OGM est approuvée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

La Commission aimerait entendre les participants sur les éléments de réflexion suivants :

- **Les normes qui encadrent le système d'inspection des aliments, notamment celles qui fixent les niveaux de résidus de pesticides sont-elles suffisantes?**
- **Comment pourrait-on améliorer le système d'inspection des aliments?**

SAINE ALIMENTATION ET HABITUDES DE VIE

Les comportements alimentaires sont tributaires de choix individuels. Ils sont aussi tributaires de l'environnement socio-économique et politique. Les politiques agricoles et agroalimentaires peuvent contribuer à la création de cet environnement.

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles au contenu de leurs aliments et tentent d'éviter certains gras, sels, sucres raffinés et substances allergènes, tout en augmentant leur consommation d'aliments riches en fibres, minéraux et vitamines. Les produits biologiques et les produits locaux frais gagnent aussi en popularité.[10] Plus de la moitié des Canadiens (57 %) choisissent leurs aliments pour leur teneur en fibres, en antioxydants, en acides gras, etc.[11] Certains font campagne en faveur d'une législation qui bannirait l'utilisation des gras trans comme c'est le cas dans les restaurants de la ville de New York.

Les données de l'Institut national de santé publique de 2005 révèlent que, chez la population adulte, seulement 35 % des hommes et 53 % des femmes consomment quotidiennement cinq portions et plus de fruits et de légumes.[12] Les données disponibles pour les enfants de 16 ans sont aussi préoccupantes.

Les mauvaises habitudes alimentaires, combinées à un mode de vie peu actif, ont fait en sorte que, en 2004, 57 % de la population québécoise accusait un excès de poids (35 % embonpoint et 22 % obésité).[13] Les maladies reliées aux problèmes de poids (diabète, hypertension, maladies coronariennes) sont de plus en plus répandues. Les coûts directs de santé associés à l'obésité ont été estimés, en 2001, à 1,6 milliard de dollars et les coûts indirects, à 2,7 milliards dollars.[7]

L'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) recommande que l'apport énergétique, provenant des graisses de même que la consommation de sucre et de sel, soit réduit.[7] Pour y parvenir, la disponibilité et l'accessibilité de produits de qualité, notamment des fruits et des légumes, sont des enjeux importants pour l'atteinte de cet objectif.

Parce que l'alimentation hors foyer prend de plus en plus d'importance, les hôtels, restaurants et institutions (HRI) sont de plus en plus interpellés. Plusieurs intervenants s'interrogent sur la qualité nutritionnelle de certains menus et soulignent l'importance d'offrir des choix santé et de diminuer les portions offertes. Les centres de la petite enfance (CPE) et les établissements scolaires n'échappent pas à cette prise de conscience et sont invités à améliorer leurs menus. Les écoles de cuisine sont également incitées à faire leur part et à modifier leurs programmes en conséquence.

Aujourd'hui, plusieurs intervenants s'entendent pour dire que les mesures d'information et d'éducation ne sont pas suffisantes et qu'il faut aussi intervenir sur l'environnement alimentaire. L'industrie agroalimentaire, les producteurs, les transformateurs et les distributeurs, selon eux, jouent un rôle déterminant dans l'offre de produits de qualité et, par le fait même, sur la santé de la population.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est d'avis que les politiques agricoles et économiques peuvent aussi être utilisées pour promouvoir une offre alimentaire sécuritaire, nutritive et abordable. Pour l'OMS, un élément incontournable de lutte contre l'obésité et les maladies chroniques demeure la capacité d'un gouvernement d'établir un partenariat avec sa filière agroalimentaire.[7]

La Commission souhaite recevoir des avis et commentaires portant sur les questions suivantes :

- **Quel est le rôle des consommateurs, des transformateurs, des distributeurs et de l'État dans l'adoption de saines habitudes alimentaires?**
- **L'information relative à la valeur nutritive des aliments est-elle suffisante et adéquate?**
- **Comment les politiques agricoles et agroalimentaires peuvent-elles favoriser de meilleures habitudes alimentaires?**
- **Comment informer les consommateurs d'une façon simple, crédible et cohérente?**
- **Comment les politiques agroalimentaires peuvent-elles inciter les HRI à se préoccuper activement de promouvoir de saines habitudes alimentaires chez leurs clients?**

LA SANTÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

La santé des travailleurs du secteur agricole et agroalimentaire constitue aussi un enjeu sur lequel il faut s'attarder.

Une récente enquête sur la santé psychologique des agriculteurs révèle qu'un répondant sur deux (50,9 %) présente un niveau élevé de détresse psychologique contre 20,1 % chez l'ensemble des Québécois. Plus d'un agriculteur et agricultrice sur 20 aurait des idées suicidaires comparativement à une personne sur 25 dans la population québécoise.[14]

Aux préoccupations financières s'ajoutent plusieurs causes susceptibles d'affecter la santé psychologique des producteurs agricoles québécois : obligations réglementaires, instabilité des marchés, maladies des animaux, charge de travail, concurrence mondiale, variations climatiques.

Le milieu agricole présente aussi un haut risque d'accidents de travail. L'agriculture se classe au troisième rang des industries les plus dangereuses au Canada. Le programme canadien des blessures en milieu agricole rapporte qu'au Canada, de 1990 à 2003, 1 547 personnes ont perdu la vie à la suite d'une blessure.[15]

Par ailleurs, d'après le rapport de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour l'année 2002, le secteur des aliments et boissons a un taux d'incidence de blessures de 92 % supérieur à la moyenne des autres secteurs d'activités.[16]

La Commission souhaite recevoir des avis sur la santé des producteurs et des travailleurs agricoles ainsi que de ceux en transformation alimentaire :

- **Quelles mesures seraient susceptibles d'assurer une meilleure protection de la santé physique et mentale des ressources humaines du secteur agricole et agroalimentaire?**

9 La ruralité et le développement régional

L'agriculture et le monde rural québécois ont toujours été indissociables.

L'AGRICULTURE ET LA RURALITÉ

Le Québec compte aujourd'hui 1 023 municipalités rurales (municipalités de moins de 5 000 habitants) sur un total de 1 262. Ces municipalités accueillent un peu plus de 1,3 million de personnes et occupent 80 % de la superficie du territoire habité.[1] Fait qui mérite d'être souligné, 252 municipalités québécoises comptent moins de 500 habitants. Le territoire rural québécois est caractérisé par la faible densité de sa population.[2]

Les données cumulées par l'Institut de la statistique du Québec démontrent que la population rurale du Québec est en décroissance.[3] De 1996 à 2005, 53 % des municipalités rurales ont perdu un total de 61 000 habitants.[4]

Le vieillissement de la population et l'exode des jeunes ruraux vers les grands centres sont des phénomènes reconnus. Pour le moment, l'attrait qu'exercent certaines communautés rurales sur un nombre croissant de ménages urbains ne suffit pas à infléchir vers le haut les courbes démographiques.

Ces réalités suscitent de plus en plus de débats sur les mesures à prendre pour assurer l'occupation dynamique du territoire. Le maintien des niveaux critiques de population, nécessaires à la viabilité des services publics et privés, est aussi en cause. Les indicateurs de 2005 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation démontrent que le problème de disparité économique, au détriment des régions ressources et périphériques, s'accentue.[5]

L'État a adopté des politiques de développement régional, tant économiques que sociales. La Politique nationale de la ruralité du gouvernement du Québec cible les communautés rurales. La conclusion de pactes ruraux avec les municipalités régionales de comté (MRC) constitue la pierre d'assise de cette politique qui vient d'être mise à jour et reconduite jusqu'en 2014. Ces pactes lient les élus municipaux des territoires ruraux et le gouvernement dans un engagement réciproque à soutenir des projets visant à assurer la pérennité des communautés rurales.

L'agriculture elle-même a subi de profondes transformations au cours des dernières décennies. Avec la spécialisation des exploitations agricoles et l'augmentation de leur taille, le nombre de fermes et la population agricole ont fortement diminué.

Les données de Statistique Canada font valoir que la population agricole a chuté de 26 % entre 1991 et 2001, pour ne plus représenter que 6,4 % de la population rurale et 1,3 % de la population québécoise.[6]

Plusieurs soulignent les problèmes de transfert des fermes aux générations montantes et ceux d'accès à la profession. D'autres déplorent les difficultés croissantes de recrutement de la main-d'œuvre.

Pour bon nombre d'observateurs, la vitalité à long terme des collectivités rurales repose sur la diversification des économies régionales : l'agriculture, la foresterie et l'exploitation des ressources naturelles doivent s'insérer dans une base économique plus diversifiée qui inclut des activités de services et de transformation, de même qu'une industrie récréotouristique dynamique.

Il est indéniable que l'agriculture et l'agroalimentaire moderne occupent toujours un rôle vital dans l'économie des régions du Québec. Le profil bioalimentaire 2005 du MAPAQ souligne d'ailleurs que l'agriculture fournit environ 10 % des emplois dans 13 des 17 régions administratives du Québec.[7]

Il faut ajouter à ces emplois ceux offerts par les entreprises de transformation et de distribution alimentaires. Il faut aussi considérer les nombreux emplois liés à l'agriculture dans les domaines des intrants agricoles, du transport, de la vente et de l'entretien de machinerie, des services vétérinaires, des services conseils, de la construction, du financement, des services publics, etc.

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des actifs importants de nos régions et de nos communautés rurales. Il est vital de bien définir les conditions et stratégies à mettre en place pour que l'agriculture et l'agroalimentaire contribuent le plus efficacement possible à la vitalité et à la pérennité des communautés rurales.

La Commission souhaite recevoir des commentaires et des avis portant sur les questions suivantes :

- **Comment les politiques agricoles peuvent-elles soutenir une agriculture qui contribuera davantage au développement rural?**
- **Comment tenir compte du potentiel agricole et agroalimentaire régional dans l'élaboration des politiques publiques?**
- **Quelles opportunités de développement une agriculture moderne peut-elle offrir?**
- **Comment faire pour mieux répondre au problème de transfert des fermes entre générations et comment inciter les jeunes à miser sur l'agriculture et l'agroalimentaire?**

LA COHABITATION DES USAGES

La population, qu'elle soit urbaine ou rurale, est de plus en plus soucieuse de la protection de son environnement et de sa qualité de vie. Elle souhaite que ses préoccupations soient au centre du développement. Elle veut être consultée.

On a récemment assisté à des conflits de cohabitation et d'acceptabilité sociale en milieu rural, principalement à l'égard de la production porcine. Si des facteurs multiples peuvent expliquer ces conflits, plusieurs s'entendent pour dire que, dans bien des cas, ce n'est pas tant la production qui est mise en doute, mais plutôt certaines pratiques et les modalités d'insertion des projets dans leur milieu.

Depuis 1997, le monde municipal s'est vu confier la responsabilité de favoriser la cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles, et ce, au moyen des outils de planification et d'aménagement du territoire dont ils sont responsables.[8] Si les milieux locaux sont invités à favoriser l'émergence de consensus entre les producteurs agricoles, les élus et la population non agricole, plusieurs reconnaissent qu'une saine cohabitation passe aussi par une ouverture et une responsabilisation des entreprises du secteur, une adaptation des pratiques ou des façons de faire et une recherche constante de solutions respectant la viabilité des entreprises.

À l'opposé, le développement en zone agricole d'activités d'autres natures a également été une source de frictions. Pensons notamment aux demandes d'extension en zone agricole pour des fonctions résidentielles, commerciales ou industrielles, de même qu'à l'établissement de résidences isolées. Pensons également aux autres usages impliquant des terres agricoles comme les pistes cyclables, les sentiers pour randonnée pédestre, véhicules tout-terrains (VTT), motoneiges, les emprises destinées au passage des lignes électriques, des oléoducs, aux parcs d'éoliennes, à l'extension de réseaux routiers, etc.

Pour assurer une protection adéquate des terres agricoles du Québec, le gouvernement a instauré, dès 1978, la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA). Les modifications apportées à la LPTA, depuis une dizaine d'années, en font désormais une loi protégeant également les activités agricoles (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles – LPTAA).[9]

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit gérer les demandes d'autorisation d'activités non agricoles en zone agricole. Ce faisant, elle est généralement confrontée à deux phénomènes : la pression du développement urbain sur les zones agricoles dans les milieux périurbains et l'implantation, en milieu rural, d'activités non agricoles, principalement résidentielles.

Si les pressions sur le territoire agricole s'exercent différemment selon les milieux, peu d'acteurs remettent en question le bien-fondé et l'utilité de la LPTAA. Toutefois, certains intervenants affirment qu'elle ne prend pas toujours adéquatement en compte les particularités régionales. D'autres soutiennent que, en protégeant la fonction agricole de terres qui ont un faible potentiel de production, la LPTAA peut freiner la revitalisation des zones rurales de certaines régions.

Les représentants du milieu agricole, pour leur part, rappellent que moins de 2 % du territoire du Québec est propice à l'agriculture et qu'il faut résolument protéger cette portion de notre territoire.[10]

De plus en plus de communautés rurales doivent gérer des problèmes de cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles.

- **Quels sont les moyens à mettre en place pour faciliter la conciliation et la cohabitation des usages en milieu rural?**
- **Quels rôles devraient jouer les différents acteurs : la CPTAQ, le milieu municipal, le gouvernement du Québec et ses ministères et organismes, les autres intervenants?**
- **Le cadre et les modalités de gestion utilisés par la CPTAQ sont-ils adéquats?**

DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Les nouvelles perspectives de développement agroalimentaire constituent des potentiels de développement local et régional.

Le concept de multifonctionnalité en agriculture est utilisé par plusieurs pays pour mesurer le rôle de l'agriculture et sa contribution à la richesse collective. Cette démarche suppose que l'on s'interroge sur les dispositifs institutionnels, sur les mécanismes de marché et sur les politiques agricoles propres à favoriser un équilibre entre les différentes fonctions de l'agriculture : production de denrées alimentaires, occupation du territoire, dynamisation des communautés rurales et entretien du patrimoine collectif.[11]

Plusieurs font valoir des perspectives intéressantes pour des cultures non traditionnelles ou des cultures à des fins de biotechnologie. D'autres misent sur le développement d'une agriculture de plus petite taille, une agriculture dite « à temps partagé », ou encore sur l'établissement de plusieurs petites entreprises agricoles soutenues par la communauté.

L'agriculture biologique et d'autres productions « alternatives » sont fréquemment proposées comme réponses aux préoccupations sociales et environnementales et aux nouveaux besoins d'un nombre croissant de consommateurs. Certains se demandent toutefois si les perspectives sont suffisamment intéressantes pour encourager ceux qui veulent prendre ce virage.

La mise en valeur des produits du terroir, les produits artisanaux et l'agrotourisme sont aussi des avenues mises de l'avant afin de diversifier le revenu des entreprises agricoles et des communautés rurales. Certains proposent d'appuyer la mise en valeur des produits du terroir par la création de réseaux de fermes dédiés à ces produits et par la transformation à l'échelle locale. La production en plus grande quantité de produits du terroir pourrait favoriser une transformation et une mise en marché plus locales, ou directement à la ferme. La création de réseaux alternatifs de distribution de ces produits régionaux fait aussi partie des solutions envisagées.

La Commission souhaite recevoir des commentaires et des avis portant sur les questions suivantes :

- **Comment favoriser le maintien, l'implantation et le développement en région d'entreprises de transformation alimentaire?**
- **Comment favoriser l'essor et la viabilité financière de nouveaux types de production?**
- **Comment faire en sorte que les nouvelles productions trouvent des débouchés suffisants et soient rentables, qu'elles favorisent une occupation dynamique du territoire rural?**

10 La gouvernance

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire implique un grand nombre d'acteurs des domaines gouvernemental, privé, syndical, coopératif et volontaire, dont les pouvoirs et les responsabilités sont souvent propres au Québec.

Les gouvernements fédéral et provincial, les administrations locales et régionales, La Financière agricole du Québec (FADQ), l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) et les coopératives sont des acteurs clés de la gouvernance du secteur agricole et agroalimentaire.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

En vertu de la Loi constitutionnelle, les gouvernements fédéral et provincial possèdent tous deux le pouvoir d'adopter des lois en matière d'agriculture. Cependant, le principe de primauté de la loi fédérale y est affirmé.[1]

Les interventions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada s'appuient sur une vision pancanadienne du développement du secteur. Un exemple récent, souligné par plusieurs, est le Cadre stratégique agricole (CSA) en vigueur depuis 2003. Il réunit cinq éléments clés soit la gestion des risques de l'entreprise, l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, le renouveau des technologies ainsi que la science et l'innovation.[2]

Le gouvernement fédéral intervient dans les politiques commerciales agroalimentaires, les accords commerciaux et leur négociation, la promotion des exportations canadiennes et québécoises, l'innocuité des aliments, la traçabilité des produits alimentaires, l'assurance-qualité ainsi que dans l'inspection des aliments, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Finalement, il contribue à la stabilisation des revenus agricoles (PCSRA) et à la bonne gestion des liquidités financières des producteurs agricoles par son programme de paiement anticipé.

Au Québec, l'un des enjeux de négociation et de mise en œuvre du CSA porte sur l'autonomie d'action du Québec et la reconnaissance de ses programmes. Certains questionnent le caractère trop rigide des politiques canadiennes. Ils souhaitent que ces politiques tiennent mieux compte des spécificités, des problématiques, des orientations et des structures institutionnelles québécoises.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a pour mission « l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable ».[3] Pour cela, il intervient par des programmes et des politiques dans tous les secteurs : la production, la transformation, la distribution, la commercialisation ainsi que la consommation des biens et services agricoles et agroalimentaires. Il joue aussi un rôle en agroenvironnement.

Trois organismes relèvent du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce sont La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).[4]

Certains déplorent la vocation trop étroitement économique du MAPAQ et le peu de place accordée à la ruralité dans son énoncé de mission. Dans plusieurs pays européens ou encore dans d'autres provinces canadiennes, le ministère de l'Agriculture est également chargé d'intervenir plus largement dans la ruralité, souvent par l'entremise d'une politique rurale. Au Québec, la responsabilité de la ruralité est actuellement confiée au ministère des Affaires municipales et des Régions. D'autres souhaiteraient aussi que le MAPAQ s'occupe davantage de nutrition.

LES INSTANCES RÉGIONALES ET LOCALES

Les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités du Québec, par leurs pouvoirs et responsabilités en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, participent à l'expansion et l'encadrement des activités agricoles et agroalimentaires. Les interventions des MRC et des municipalités sont encadrées par des législations et orientations provinciales.

Le milieu municipal a l'obligation légale de favoriser l'utilisation prioritaire du sol des zones agricoles à des fins d'agriculture et de veiller à la coexistence harmonieuse des usages agricoles et non agricoles[5]. Les interventions des élus municipaux sont guidées par les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire. La conformité de ces interventions aux orientations fait l'objet d'approbations relevant du ministre des Affaires municipales et des Régions, en consultation avec les autres ministères concernés[6]. Les MRC et les municipalités ont aussi le pouvoir de déposer des demandes d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ.[7]

Le milieu municipal exerce aussi certaines responsabilités environnementales qui ont des répercussions sur l'agriculture. Ces responsabilités concernent notamment la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la détermination et l'application de périmètres de protection des ouvrages de captage d'eau souterraine à des fins d'alimentation en eau potable ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Au Québec, l'aide financière aux producteurs passe en bonne partie par La Financière agricole du Québec, une société d'État née en 2001 de la fusion de la Régie des assurances agricoles du Québec et de la Société de financement agricole (SFA).[8]

Plusieurs soulignent que la composition du conseil d'administration de la FADQ respecte mal les nouvelles règles de gouvernance énoncées dans la Politique sur la gouvernance des sociétés d'État, adoptée par le gouvernement du Québec en 2006.[9] Ces règles, qui veulent assurer l'indépendance des conseils d'administration, stipulent que les deux tiers des membres des conseils d'administration, y compris le président, doivent satisfaire à certaines exigences permettant de les qualifier d'indépendants. L'objectif est de s'assurer que les administrateurs ne puissent avoir de relations ou d'intérêts susceptibles de nuire au bon fonctionnement de l'organisme. Comme les sommes d'argent versées aux entreprises agricoles proviennent majoritairement de fonds publics, certains questionnent la présence, au sein du conseil, d'un nombre élevé de représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec, soit 5 membres sur 11.

La Financière agricole du Québec met à la disposition des entreprises agricoles des services de protection du revenu, d'assurance-récoltes et de financement agricole adaptés aux risques inhérents à l'agriculture. Elle administre des valeurs assurées qui s'élèvent à près de 4 milliards de dollars. Son portefeuille de prêts garantis atteint plus de 4 milliards de dollars. L'actif du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers est de plus de 120 millions de dollars.[10]

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles du Québec,[11] l'Union des producteurs agricoles est l'unique association accréditée, ce qui lui confère certains rôles particuliers dont celui d'agir comme porte-parole des producteurs agricoles du Québec et de les représenter en général auprès des pouvoirs publics. L'UPA est composée de 155 syndicats de base, 16 fédérations régionales, 222 syndicats et 25 groupes spécialisés. Elle regroupe ses membres selon le territoire d'appartenance et leur type de production.[12]

Selon la Loi sur les producteurs agricoles du Québec, un producteur agricole n'est pas obligé d'adhérer à l'UPA. Il doit cependant lui verser une cotisation. En tant qu'unique association accréditée, elle est en mesure d'établir, de prélever, de recevoir et de redistribuer les cotisations de l'ensemble des producteurs agricoles, même s'ils ne sont pas membres de son organisation.[11]

En Ontario, il existe aussi une cotisation obligatoire. Toutefois, les producteurs agricoles peuvent choisir de la payer à l'organisation agricole de leur choix parmi celles désignées. Aux États-Unis comme en France et d'autres pays, les cotisations obligatoires destinées aux syndicats agricoles n'existent pas.

L'État a fait de l'UPA un véritable partenaire en lui confiant des responsabilités de gestion à La Financière agricole ainsi que dans le système de mise en marché supervisé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires.

LES COOPÉRATIVES

Les coopératives agricoles sont des actrices importantes du secteur agricole et agroalimentaire. Elles jouent un rôle primordial dans le développement des régions.

Par exemple, la Coop fédérée du Québec regroupe 62 000 membres répartis dans une centaine de coopératives agricoles. Sa mission consiste à approvisionner les entreprises agricoles ainsi qu'à transformer et à écouler leurs produits sur les marchés locaux et internationaux.

La Coop fédérée est la 4e plus grosse entreprise du Québec par ses revenus et la 7e par son nombre d'employés.[13]

La Commission aimerait recevoir des commentaires et des avis sur les questions suivantes :

- **Quelles réflexions l'équilibre actuel des rôles et des pouvoirs des acteurs vous inspirent-elles?**
- **Les politiques canadiennes font-elles une place suffisante aux particularités, problématiques, orientations et structures du Québec?**
- **Le mandat et les politiques du MAPAQ devraient-ils s'ouvrir davantage aux préoccupations et objectifs touchant la ruralité, l'environnement, la nutrition?**
- **Comment entrevoyez-vous l'avenir pour les coopératives?**

Comment participer

ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION

La Commission recherche, de façon systématique, les avis et les diagnostics des personnes et des organismes intéressés par son mandat. À cette fin, la Commission met en place des formules de consultation simples, transparentes, rigoureuses et accessibles aux citoyens et aux citoyennes des régions et des communautés québécoises. Elle prendra en compte les résultats de la consultation dans la formulation de ses recommandations au gouvernement. Elle garantit la transparence et le caractère public de sa démarche. À cet effet, la Commission a adopté un code de déontologie et une politique de consultation qui sont accessibles au public.

AUDIENCES PUBLIQUES RÉGIONALES

Les audiences régionales auront lieu de février à mai 2007, inclusivement. La Commission visitera 15 régions et 26 municipalités. Dans chaque région, l'horaire sera adapté en fonction du nombre de personnes et de groupes qui auront demandé à être entendus. On prévoit que, de façon générale, chaque présence régionale se déroulera sur une période de deux ou trois jours.

Les dates, heures et endroits exacts de la tenue des audiences publiques dans chacune des villes seront diffusés dans les médias régionaux et sur le site Internet de la Commission.

RÉGIONS	VILLES	SEMAINE DU
Mauricie	Trois-Rivières	12 février
Centre-du-Québec	Nicolet	19 février
	Victoriavile	
Chaudière-Appalaches	Saint-Agapit	26 février
	Saint-Joseph-de-Beauce	
	Montmagny	
Montérégie	Sallaberry-de-Valleyfield	5 mars
	Saint-Jean	
	Saint-Hyacinthe	
Bas-Saint-Laurent	La Pocatière	12 mars
	Notre-Dame-du-Lac	
	Rimouski	
Outaouais	Gatineau	19 mars
Lanaudière	Joliette	2 avril
Capitale-Nationale	Baie-Saint-Paul	9 avril
	Pont-Rouge	
Laurentides	Lachute	16 avril
Laval	Laval	23 avril
Estrie	Sherbrooke	30 avril
Abitibi-Témiscamingue	La Sarre	7 mai
	Ville-Marie	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Alma	14 mai
	Ville de Saguenay	
Côte-Nord	Les Escoumins	21 mai
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	28 mai
	Îles-de-la-Madeleine	

Ce calendrier de consultation est sujet à changement. Consultez le site Internet de la Commission pour obtenir l'information à jour.

Toute personne, groupe ou organisme intéressé par l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois est invité à soumettre un mémoire.

Les organismes et les individus ayant déposé un mémoire seront invités à le présenter aux commissaires, en public. La période de temps totale réservée aux présentations et aux échanges sera de 20 minutes. Les participants seront invités à faire une brève présentation synthèse de leur mémoire. La priorité sera donnée aux échanges. Les commissaires pourront augmenter ou réduire le temps réservé aux présentations et aux échanges pour faciliter le déroulement des audiences.

Les commissaires liront et analyseront tous les mémoires à l'avance. De plus, ces mémoires seront déposés sur le site Internet de la Commission. Les mémoires de ceux qui n'auront pas fait de présentation en audiences publiques seront quand même analysés et diffusés sur le site de la Commission. Les commissaires accorderont la même attention à tous les mémoires, qu'ils aient fait l'objet d'une présentation ou non.

Afin de faciliter la logistique entourant chaque rencontre, ceux et celles qui souhaitent faire une présentation, appuyée ou non d'un mémoire écrit, doivent s'inscrire et déposer leur mémoire, s'il y lieu, au bureau de la Commission, au plus tard le lundi précédant la semaine au cours de laquelle seront tenues les audiences publiques régionales visées.

Pour vous inscrire, il suffira de communiquer avec la Commission par courriel, téléphone ou télécopieur.

Courriel : **info@caaaq.gouv.qc.ca**
Téléphone : **418 646-1049**
Télécopieur : **418 646-1051**

Vous devrez fournir les renseignements suivants :

- votre nom;
- l'organisme que vous représentez, s'il y a lieu;
- vos coordonnées; et
- la ville où vous désirez participer.

Pour les interventions non soutenues par un mémoire écrit, une brève description de la présentation doit être mentionnée à la Commission lors de l'inscription.

La Commission est particulièrement intéressée à recevoir les points de vue concernant les sujets traités dans le présent document, mais sans nécessairement s'y limiter.

Chaque mémoire déposé auprès de la Commission doit être rédigé dans le respect des autres participants, c'est-à-dire ne comporter aucun propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée de quiconque.

Puisque les documents seront rendus publics, entre autres par l'entremise du site Internet de la Commission, il est important de s'en tenir aux seuls renseignements utiles à l'argumentation développée dans le mémoire et à l'identification du signataire. Les renseignements personnels, comme l'adresse et les numéros de téléphone, devraient être fournis sur une page distincte.

La Commission invite les participants à présenter des documents concis. Si votre texte compte plus de quinze pages, il serait souhaitable de fournir un résumé d'au plus trois pages. Les renseignements complémentaires et la présentation de l'organisme, le cas échéant, devraient être fournis en annexe.

Dans la mesure du possible, les mémoires sont transmis par courriel à la Commission (info@caaaq.gouv.qc.ca), en français ou en anglais. Les mémoires peuvent être transmis dans les formats PDF, Word et PowerPoint.

Ils peuvent également être envoyés par la poste, avec fichier électronique si disponible, à l'adresse suivante :

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
1150, Grande Allée Ouest, 1er étage
Québec (Québec) G1S 1E5

LES TABLES RONDES

Pour approfondir les thèmes à l'étude, la Commission organisera des tables rondes pour discuter des enjeux spécifiques liés à son mandat d'étude. Les participants aux tables rondes auront fait l'objet d'une invitation préalable et l'activité se tiendra en public. Les discussions seront diffusées sur le site Web de la Commission.

THÈME	ENDROIT	SEMAINE DU
La qualité de vie : aspirations et réalités des familles agricoles	Victoriaville	19 février
Bio énergies, fibres, médicaments : de nouvelles voies en agriculture	Saint-Hyacinthe	5 mars
S'établir en agriculture : de nouvelles façons de faire	Rimouski	12 mars
La protection de l'environnement : les approches à privilégier	Joliette	2 avril
Bâtir ensemble la nouvelle ruralité	Sherbrooke	30 avril
L'agriculture et le dynamisme des régions : miser sur nos forces et nos particularités	Alma	14 mai
L'agroalimentaire et les préoccupations des consommateurs : un dialogue à construire	Montréal	18 juin

AUDIENCES PUBLIQUES À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC

Pour mieux accommoder les participants dont le champ d'action est national, la Commission organisera aussi deux séances d'audiences publiques qui se tiendront à Québec et à Montréal en juin 2007. Les personnes et les groupes qui y participeront auront d'abord fait l'objet d'une invitation de la Commission. Les mémoires traitant principalement d'agriculture seront entendus à Québec. Ceux qui aborderont les thématiques liées à la transformation et à la consommation seront entendus à Montréal.

Ces audiences seront précédées ou suivies d'audiences « grand public » ouvertes aux citoyens des régions en question.

Les participants devront déposer leur mémoire au bureau de la Commission au plus tard le vendredi 1er juin 2007, selon les modalités décrites dans la section portant sur les audiences publiques régionales.

Le temps réservé à la présentation et aux échanges sera de 40 minutes, la période réservée à la présentation du mémoire ne devant pas dépasser 20 minutes.

SITE INTERNET

L'adresse Internet du site de la Commission est **www.caaaq.gouv.qc.ca.**

- Le calendrier détaillé des activités publiques peut y être consulté.
- Il sera possible d'y suivre en direct le déroulement des audiences publiques et des tables rondes.
- Les fichiers en format audio demeureront disponibles et pourront être écoutés en différé.
- Une section est réservée à la diffusion des avis et des commentaires reçus du public par courrier ou courriel. La Commission se réserve le droit de ne pas diffuser les commentaires contenant des propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée de quiconque.
- Des données et documents sont rendus disponibles pour consultation en ligne, dans le but de faciliter la participation.
- Tous les documents et mémoires déposés à la Commission peuvent être consultés en ligne.
- Il est possible de s'abonner à une infolettre pour être régulièrement informé des activités de la Commission.

Références

Chapitre 1 : Les besoins alimentaires de la population

1. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur les dépenses des ménages*, 12 décembre 2005, nº 3508.

2. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Gouvernement du Québec, *Perspectives de la population*, édition 2003.

3. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Gouvernement du Québec, « Si la tendance se maintient… », *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, édition 2003, novembre 2004, 39 p.

4. LABRECQUE, J. *Les comportements des consommateurs : quelques tendances*, Montréal, HEC, mars 2005.

5. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO). *Agriculture mondiale; horizon 2015/2030*, Rapport abrégé, 2002, 80 p.

6. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) et ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO). *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, 2006-2015*, éditions OCDE, 223 p.

7. JONES, Timothy W. « How much goes where? The corner of food Loss. », dans *Biocycle*, juillet 2005, p. 2.

Chapitre 2 : La production agricole

1. Valacta. *Rapport de production.*

2. Compilation du Centre de développement du porc du Québec. *Gestion et exploitation des données, 2005*.

3. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale*, septembre 2005 et STATISTIQUE CANADA. *Statistiques financières trimestrielles des entreprises*, deuxième trimestre de 2006.

4. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale*, Tableau A.3, septembre 2005.

5. STATISTIQUE CANADA. *Bilan du secteur agricole*, Tableau 21-016-XWF, juin 2006.

6. STATISTIQUE CANADA. *Comptes du bilan national*, 4e trimestre 2005.

7. OCDE. L'Observateur de l'OCDE, *Le revenu des ménages agricoles : pour des politiques mieux informées*, octobre 2004.

8. STATISTIQUE CANADA. *Revenu des familles agricoles, Recensement 2001*, et catalogue 21-207-XIF, Tableau 023 et 018.

9. US DEPARTMENT OF AGRICULTURE. Economic Research Service, *Income, Wealth, and the Economic Well-Being of Farm Households*, AER-812, Table 2. July 2002.

10. STATISTIQUE CANADA. *Bilan du secteur agricole au 31 décembre 2005*, Tableau 1-25, juin 2006.

11. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale*, septembre 2005 et STATISTIQUE CANADA. *Statistiques financières trimestrielles des entreprises*, deuxième trimestre de 2006.

12. GOUIN, Daniel-Mercier. *La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent*, Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA), Université Laval, septembre 2004, extrait et mise à jour partielle, mai 2006.

13. LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Rapport annuel 2005-2006*.

14. FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION. *Agriculture mondiale : horizon 2015/2030*, rapport abrégé.

Chapitre 3 : La transformation alimentaire

1. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *L'activité bioalimentaire au Québec - Bilan 2005, 2006*, 43 p.

2. CONFERENCE BOARD OF CANADA. *Compilation pour agriculture et agroalimentaire Canada*, (2003).

3. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. « L'industrie des aliments et boissons : un stabilisateur économique », *Bioclips*, Vol. 6 nº 1, juin 2003.

4. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil - industrie de la transformation alimentaire au Québec*, 02-0076.

5. FILIÈRE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC. *Diagnostic du secteur agroalimentaire et de l'approche filière du Québec*, 5 mai 2004, Groupe de travail de la Filière agroalimentaire sur le plan d'action 2004-2007, 72 p.

Chapitre 4 : La distribution des produits alimentaires

1. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Information générale sur le secteur bioalimentaire*, 2005.

2. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *L'activité bioalimentaire au Québec - Bilan 2005, 2006*, 43 p.

3. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Bottin statistique de l'alimentation, édition 2006*, 141 p.

4. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Réunion des cadres du Ministère*, Québec, 9 novembre 2006.

5. AC Nielsen. *The power of private label 2005 : a review of growth trends around the world.*

6. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Rapport annuel de gestion 2004-2005*, 2005, 76 p.

Chapitre 5 : Le commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires

1. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, document de référence, 1998, mise à jour des tableaux et graphiques du document de référence de 1998, novembre 2006; et STATISTIQUE CANADA. *Statistiques du commerce international*, 2004; et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Activité bioalimentaire au Québec - bilan 2005*, édition 2006.

2. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Valeur des exportations et des importations internationales de produits bioalimentaires, Québec, 2001-2006*, décembre 2006.

3. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *L'industrie bioalimentaire du Québec,* 2005.

4. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Conférence aux cadres du Ministère sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, Québec, 9 novembre 2006.

5. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Bottin statistique de l'alimentation, édition 2006*.

6. BANQUE DU CANADA.

7. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Exportation des principaux produits*, septembre 2006 et STATISTIQUE CANADA. *Le Quotidien*, 24 novembre 2006.

8. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Bottin statistique de l'alimentation, édition 2006.*

9. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, Document de référence, 1998, mise à jour des tableaux et graphiques du document de référence de 1998, novembre 2006.

Chapitre 6 : Le développement des ressources humaines

1. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Programmes du secondaire, [En ligne] www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/formation/

2. Institut de technologie agroalimentaire. *Cultiver ton avenir! Rapport annuel 2004-2005*, 2005, Service des communications, 14 p.

3. Données de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), 2006.

4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Évolution des inscriptions en 1ère année à l'enseignement secondaire et collégial, 1999-2003. Production animale et végétale*, [En ligne] www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/formation/formationstatistiques/inscription/

5. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Données d'établissement (déclaration des clientèles au 20 septembre pour 2004, 2005 et 2006)*, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.

6. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois.* Mise à jour des tableaux et graphiques du document de référence de 1998, 2006, 30 p.

7. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Les diplômés universitaires en agroalimentaire. Tendance 1991-2001*, l'innovation technologique en agroalimentaire, 2003, 23 p.

8. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Vue d'ensemble agriculture et pêches*, information sur le marché du travail, [En ligne] imt.emploiquebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg322_vueensmblsect_01.asp?lang=FRAN&Porte=3&typesect=listesect&asect=3&cregn=QC&listsect=3&sregns=QC&PT1=8&PT2=17&PT3=12&sec=01&cmpregn=QC

9. Groupe AGECO. *La rareté de la main-d'œuvre agricole : une analyse économique*, étude préparée pour le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, 2003, 128 p.

10. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Des actions pour le présent. Une vision pour l'avenir. Rapport annuel de gestion 2004-2005*, 2005, 79 p.

11. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. *Rapport annuel 2005*.

12. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Entente sur les services-conseils aux entreprises agricoles : le ministre M. Laurent Lessard et le président de l'UPA, M. Laurent Pellerin, signent une entente favorisant l'accès aux services-conseils*, communiqué de presse diffusé le 11 novembre 2005, 2 p.

Chapitre 7 : L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement

1. STATISTIQUES CANADA. *Superficie totale des fermes, modes d'occupation et terres en culture, par province (Recensements de l'agriculture de 1981 à 2001)*, gouvernement du Canada, 2001, www40.statcan.ca/102/cst01/agrc25f_f.htm

2. BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec - Rapport principal - *L'inscription de la production porcine dans le développement durable*, gouvernement du Québec, 2003, 237 p.

3. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Politique nationale de l'eau*, gouvernement du Québec, 2002, 103 p.

4. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Portrait global de la qualité de l'eau des principales rivières du Québec*, gouvernement du Québec, 2005, www.mddep.gouv.qc.ca/chronique/ 2005/janvier-mars/050124-portrait.htm

5. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec*, gouvernement du Québec, 2003, 142 p.

6. MINISTÈRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, *Liste des milieux affectés par les cyanobactéries*, Direction du suivi de l'état de l'environnement, gouvernement du Québec, 2006, 4 p.

7. BLAIS, S. « La problématique des cyanobactéries (algues bleu-vert) à la baie de Missisquoi en 2001 », Agrosol, vol. 13, nº 2, 2002, p. 103-110.

8. MINISTÈRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS; DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX; DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION et INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé*, gouvernement du Québec, 2004, 9 tomes.

9. BPR. *Suivi 2003 du portrait agroenvironnemental des fermes du Québec*, outil d'aide à l'identification des enjeux prioritaires et des pistes d'action, 2005, 171 p.

10. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Capacité de support des activités agricoles par les rivières : le cas du phosphore total*, gouvernement du Québec, 2005, 28 p.

11. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, *Description statistique des propriétés chimiques des sols minéraux du Québec*, 2005, 108 p.

12. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec*, gouvernement du Québec, 1990,13 tomes.

13. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2003 et évolution depuis 1990*, gouvernement du Québec, 2006, mddep.gouv.qc.ca/ changements/ges/2003/index.htm

14. BPR. *Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec*, rapport final, 2005, 66 p.

15. BÉLANGER, L., M. GRENIER, S. DESLANDES et D. BOSSÉ. *Atlas de conservation des boisés en paysage agricole*. Environnement Canada, Service canadien de la faune, 1998, www.qc.ec.gc.ca/faune/atlas/html/atlas_f.html

16. OGM.gouv.qc.ca. Source d'information sur les organismes génétiquement modifiés, gouvernement du Québec, 2006, www.ogm.gouv.qc.ca/

17. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Règlement sur les exploitations agricoles*, gouvernement du Québec, 2002, 31 p.

18. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Rapport annuel de gestion*, gouvernement du Québec, 2006, 110 p.

19. STATISTIQUE CANADA. *Regards sur l'industrie agroalimentaire et la communauté agricole, portrait partiel des investissements agricoles visant la protection de l'environnement*, gouvernement du Canada, 2004, 11 p.

Chapitre 8 : La santé et les préoccupations des consommateurs

1. STATISTIQUES CANADA. *Espérance de vie des Canadiens*, gouvernement du Canada, 2000

2. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Rapport annuel de gestion*, gouvernement du Québec, 2006, 109 p.

3. Fondation David Suzuki. *Les aliments que nous mangeons*, la réglementation en matière de pesticides - une comparaison internationale, 2006,37p.

4. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Code de gestion des pesticides*, gouvernement du Québec, 2003, 28 p.

5. GIROUX, I. « Source d'exposition humaine aux pesticides », *Vecteur environnement*, vol. 39, nº 3, 2006, p. 12-14.

6. Ordre des médecins vétérinaires. Communication personnelle, 2006.

7. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Préoccupations du Ministère adressées à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, 2006, 13 p.

8. BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec - Rapport principal - *L'inscription de la production porcine dans le développement durable*, gouvernement du Québec, 2003, 237 p.

9. OGM.gouv.qc.ca. *Source d'information sur les organismes génétiquement modifiés*, gouvernement du Québec, 2006, www.ogm.gouv.qc.ca/

10. FILIÈRE BIOLOGIQUE DU QUÉBEC. *Plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec 2004-2009*, 2003, 27 p.

11. Sondage Decima Research Inc. *Agriculture et Agroalimentaire Canada*, [En ligne] www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/ArticleComplementaire.aspx?doc=aliments_fonctionnels_pourquoi_do (Consulté en juin 2004).

12. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Investir pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids, 2006-2012*, 2006, 50 p.

13. MONGEAU, L., N. AUDET, J. AUBIN et R. BARALDI. *L'excès de poids dans la population québécoise de 1987 à 2003*, 2005, Institut national de la santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec, 23 p.

14. LAFLEUR, Ginette et col. *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*, Université de Moncton, 2006, 77p.

15. Association canadienne de sécurité agricole. *Programme canadien de surveillance des blessures en milieu agricole*, Université Queen's, 2006, meds.queensu.ca/~emresrch/ caisp/bienvenue.html

16. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC. *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles, où en sommes-nous*, 2006, 36 p.

Chapitre 9 : La ruralité et le développement régional

1. HESNE, L. *La situation démographique au Québec. Bilan 2005*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2005, 345 p.

2. Solidarité rurale du Québec. *Avis pour une nouvelle Politique nationale de la ruralité*, 2006, 60 p.

3. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2005 selon le découpage géographique au 1er janvier 2006*, [En ligne] www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm

4. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC dans Solidarité rurale du Québec. *Avis pour une nouvelle Politique nationale de la ruralité*, 2006, 60 p.

5. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. « Portrait socio-économique des régions du Québec », *L'Économètre*, 2006, 111 p.

6. STATISTIQUE CANADA. *Recensement agricole de 2001*, [En ligne] www40. statcan.ca/l02/cst01/agrc42f_f.htm

7. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. Estimation pour 2005*, 2006. [En ligne] www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/md/statistiques/donneesregionales

8. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*, document complémentaire révisé, 2001, 43 p.

9. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ). *La Commission*, [En ligne] www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=commission

10. Coalition pour la protection du territoire agricole. *Maintenir la pérennité agricole : une priorité*, [En ligne] www.upa.qc.ca/fra/coalition/index.asp

11. DEBAILLEUL, G. *Développement économique régional, tourisme et agriculture, tourisme rural et multifonctionnalité en agriculture*, dans Téoros, Vol. 20 nº2, été 2001, p. 52 à 59.

Chapitre 10 : La gouvernance

1. GOUVERNEMENT DU CANADA. *Loi constitutionnelle de 1867, article 95*, [En ligne] lois.justice.gc.ca/fr/const/c1867_f.html#distribution

2. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Le cadre stratégique pour l'agriculture. Une politique agricole au XXIe siècle*, [En ligne] www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, L.R.Q.,c.M-14, [En ligne] www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Ministere/md/Lois/

4. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, 2006, 111 p.

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., chapitre p-41.1.

6. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Orientations gouvernementales en matière d'aménagement : la protection du territoire et des activités agricoles*, 2001 et l'addenda de 2005.

7. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *La municipalité régionale de comté : compétences et responsabilités*, 2004, 59 p.

8. LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Historique et mission*, [En ligne] www. fadq.qc.ca/index.php?id=6

9. MINISTÈRE DES FINANCES. *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État. Énoncé de politique*, 2006, 33 p.

10. LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Mission*, [En ligne] www.fadq.qc.ca/index. php?id=6

11. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur les producteurs agricoles, L.R.Q. chapitre P-28, [En ligne] www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FP_28%2FP28.htm

12. Union des producteurs agricoles du Québec. *Qui sommes-nous? Vue d'ensemble*, [En ligne] www.upa.qc.ca/fra/qui_sommes_nous/vue_ensemble.asp

13. ARTEAU, M., BRASSARD, M. J., MALO, M. C. *Les secteurs et le mouvement coopératif québécois : portrait et défis*, Centre de recherche sur les innovations sociales, UQAM, 2006, 17 p.

Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois
1150, Grande Allée Ouest, 1er étage
Québec (Québec)
G1S 1E5
TÉL. : 418 646-1049
TÉLÉC. : 418 646-1051

www.caaaq.gouv.qc.ca

100% RECYCLABLE · 100% RECYCLABLE